

# Accompagnateur-trice d'animateur-trice de dialogue philosophique

## Attestation de compétences



www.prophilo.ch

<b>Descriptif</b>	L'attestation de compétences consiste à réaliser neuf accompagnements avec trois groupes d'âge. Le/la participant-e devra mobiliser les éléments acquis durant la formation <i>d'accompagnateur-trice d'animateur-trice de dialogue philosophique</i> . Au cours de son stage, le/la participant-e bénéficiera de trois supervisions, soit une par tranche d'âge.
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir suivi la formation d'accompagnateur-trice d'animateur-trice de dialogue philosophique. (40h)</li><li>• Justifier d'une pratique d'animateur-trice de dialogue philosophique de 80h ou d'une attestation de compétence d'animateur.</li></ul>
<b>Modalités</b>	<p><u>Le participant</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalise 3 accompagnements de 45' d'animation avec des enfants de 4 à 6 ans.</li><li>• Réalise 3 accompagnements de 45' d'animation avec des enfants de 7 à 12 ans.</li><li>• Réalise 3 accompagnements de 45' d'animation avec des enfants de 13 à 18 ans.</li><li>• Transmet à son-sa superviseur-e les questionnaires d'appréciation dûment rempli par l'animateur-trice (Un questionnaire par animateur-trice accompagné-e)</li><li>• Tient un journal de bord</li></ul> <p><u>Le superviseur</u></p> <p>Observe un accompagnement pour chaque tranche d'âge</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Donne un retour d'une heure au/à la participant-e à l'issue de chacun des trois accompagnements</li><li>• Rempli le questionnaire d'appréciation à l'issue de chaque observation des accompagnements</li><li>• Rédige une synthèse des appréciations (animateur-trice et superviseur)</li><li>• Donne un retour de 30' au participant pour communiquer le résultat de l'appréciation</li><li>• Communique à proPhilo la réussite de l'attestation</li></ul> <p><u>proPhilo</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etablit l'attestation de compétences</li></ul>
<b>Evaluation</b>	<p>Les compétences sont évaluées par le superviseur et les animateurs-trices impliqués. La décision finale d'obtention de l'attestation est du ressort du/de la seul-e superviseur-e.</p> <p>L'évaluation se fonde sur 14 critères observés tant par les animateurs concernés que par le superviseur. Le/la superviseur-e apprécie également la capacité réflexive du/de la participante à la lecture de son journal de bord.</p> <p>Pour obtenir l'attestation de compétences, le/la participant-e doit obtenir une appréciation au minimum satisfaisante à son journal de bord ainsi qu'à au moins 10 critères de la grille d'observation. Par ailleurs l'appréciation des critères 5, 10 et 13 doit être au minimum satisfaisante.</p>
<b>Coût</b>	CHF 1'000,-